

COMPTRE-RENDU du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne

Séance du vendredi 5 avril 2019

Par convocation en date du 29 mars 2019, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, au lieu ordinaire des séances, le cinq du mois d'avril deux mille dix-neuf à 15h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SEITE.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués suppléants présents : 0

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de votants : 8

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Monsieur	François	ANTONIOTTI	Communauté de communes L'Isula-Balagne
Madame	Marie-Josèphe	CAPINIELLI	Communauté de communes L'Isula-Balagne
Monsieur	Attilius	CECCALDI	Communauté de communes L'Isula-Balagne
Monsieur	Jean-Baptiste	CECCALDI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	François-Marie	MARCHETTI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Maurice	PARIGGI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	POLI	Communauté de communes L'Isula-Balagne
Monsieur	Jean-Marie	SEITE	Communauté de communes Calvi Balagne

Délégué Absent :

Monsieur	Pierre	GUIDONI	Communauté de communes Calvi Balagne
----------	--------	---------	--------------------------------------

Délégué Excusé :

Monsieur	Paul	LIONS	Communauté de communes L'Isula-Balagne
----------	------	-------	--

Ordre du jour :

- Vote du budget primitif 2019
- Appel à contribution budgétaire des 2 communautés de communes de Balagne

A été nommée secrétaire de séance : Mme Marie-Josèphe CAPINIELLI

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Propos introductifs

Le Président informe les membres du comité syndical qu'il a été convié à Cozzano pour la dernière étape du grand débat national. Le Président de la République, Emmanuel Macron s'est livré à un jeu de questions/réponses sur des sujets variés avec les élus présents durant 5h30.

Il a interpellé le Président sur 3 problématiques que rencontre le PETR.

- La première concerne la convention TEPCV, signée le 12 mai 2016, qui prend fin au plus tard trois ans après la date de signature soit le 12 mai 2019. L'incertitude des financements subie à la fin d'année 2017 a ralenti la programmation des dossiers. Une demande de prolongation de la date de fin d'exécution de la présente convention a été demandée.
- La seconde porte sur le contrat de ruralité du Pays de Balagne, signé le 19 décembre 2016, doté d'un budget de 900 000 € pour améliorer la couverture numérique des villages. Le pays de Balagne ne peut pas mobiliser les financements car le SGAC a suspendu l'instruction de tout dossier d'équipement numérique émanant de collectivités locales. La Collectivité de Corse vient d'attribuer le marché de déploiement FTTH pour raccorder en fibre optique tous les abonnés de Corse dans les 5 ans. Malheureusement, la majorité de la Balagne ne sera prise en compte qu'en année 5. Il est important de prendre en considération l'urgence, pour les Communes les plus rurales des vallées du Fango et du Ghjussani, de disposer d'un débit numérique qui permette aux entreprises et aux habitants, si ce n'est de s'y installer, au moins d'y rester.
- La troisième concerne le SCOT de Balagne. Une demande de soutien a été formulée pour finaliser ce document qui est plus complexe à réaliser en raison de l'insularité.

Le Président de la République, en réponse, annonce une issue favorable aux 3 questions. Madame la Préfète de Corse, Josiane CHEVALIER, va s'attacher à débloquent la situation.

M. Jean-Marie SEITE informe les membres du comité syndical de la création d'une conférence des Présidents d'EPCI sous 2 mois présidée par Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et la Préfète de Corse.

Vote du Budget Primitif 2019

Le Président fait une présentation du budget avec le diaporama présenté lors de la dernière réunion du 2 avril 2019 en tenant compte des modifications demandées.

Durant son intervention , il précise que le SCoT de Balagne devrait être arrêté à la fin de l'année. Il rappelle que le pays de Balagne avait obtenu une subvention de la CTC à hauteur de 130.000 € jamais perçue. Afin de compenser cela, une demande de soutien à l'AUE est en cours afin d'obtenir 2 ETP sur 1 an et demi. La Collectivité de Corse est en train de prendre une délibération en ce sens.

Il indique que la publication des cahiers de recommandation ne sera faite qu'en cas d'obtention d'une subvention dédiée.

François MARCHETTI souligne que la communauté de communes voit ses charges augmenter et qu'il faudra rester vigilant quant aux dépenses à venir.

Jean-Marie SEITE annonce que si les sources de financement extérieures disparaissent, le PETR du pays de Balagne ne pourra plus assumer son fonctionnement.

Pierre POLI demande si l'action TEPCV qui consiste à l'organisation de campagne d'arrachage de griffes de sorcière qui va être reconduite en 2019 pourrait s'étendre sur d'autres espèces invasives comme par exemple les flamboyants.

Après vérification de la convention TEPCV, il n'y a pas de restriction et il est tout a fait possible de s'élargir à d'autres espèces. Cependant il conviendra d'être vigilant sur la période d'arrachage afin de ne pas disperser des pollens et savoir s'entourer de l'aide précieuse du conservatoire botanique.

Délibération n°2019-016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants relatifs au budget,

Le Président a exposé au comité syndical, au cours du débat d'orientation budgétaire du 4 mars 2019, les conditions de préparation du budget primitif et notamment les principaux programmes à engager.

Le Président soumet au Comité Syndical le budget primitif de l'exercice 2019 du P.E.T.R. qui s'élève à 1 282 069,91 €, ventilés comme suit :

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	455 329,05 €	455 329,05 €
INVESTISSEMENT	826 740,86 €	826 740,86 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve le budget primitif 2019 du PETR du Pays de Balagne et charge le Président de sa bonne exécution.

Appel à contribution budgétaire des 2 communautés de communes de Balagne

Délibération n°2019-017

VU le budget primitif 2019,

Vu l'article 12 des statuts du PETR qui fixe la contribution de chaque collectivité adhérente comme suit :

- Communauté de communes Calvi Balagne : 50%
- Communauté de communes l'Île-Rousse Balagne : 50%

Le Président propose aux membres du Comité Syndical de fixer le montant de la participation des deux communautés de communes de Balagne au titre de l'année 2019 :

- EN FONCTIONNEMENT : 120 000 €
- EN INVESTISSEMENT : 23 500 €

	Communauté de Communes Calvi Balagne	Communauté de Communes Ile-Rousse Balagne	Total
Fonctionnement	60 000,00 €	60 000,00 €	120 000,00 €
Investissement	11 750,00 €	11 750,00 €	23 500,00 €
Total	71 750,00 €	71 750,00 €	143 500,00 €

LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

APPROUVENT les montants de ces participations tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h

Fait à Cateri, le jeudi 9 mai 2019

Le Président, M. Jean-Marie SEITE

Liste des délibérations du comité syndical du vendredi 5 avril 2019

Délibération n°2019/016	Vote du Budget Primitif 2019
Délibération n°2019/017	Appel à contribution budgétaire des 2 communautés de communes de Balagne